



Les représentants du personnel de la Cité Scolaire Follereau

à

Madame Marie-Guite DUFAY
Présidente de la région Franche-Comté

Belfort, le 18 juin 2014

Objet : Le « plan lycée » en débat

Madame la Présidente de Région,

En tant que représentants des personnels du lycée technique et général et du lycée professionnel Follereau, nous vous adressons cette requête à quelques jours du vote du « plan lycées » au sein de l'assemblée régionale de Franche-Comté.

Votre projet prévoit la disparition du lycée Diderot de Bavilliers et la répartition des effectifs entre notre cité et le LP de Delle. À ce titre, nous vous rappelons notre détermination contre cette décision publique qui n'est ni souhaitable, ni opportune et ne prend jamais en compte l'aspect pédagogique, pourtant fondamental dans la réussite des élèves.

Au point de vue pédagogique, la fermeture du lycée Diderot engendrerait de nombreuses conséquences négatives.

Un paramètre pédagogique est à retenir : les élèves du lycée Diderot – issus en partie du quartier des Résidences – ne pourraient plus profiter d'un encadrement de proximité des équipes, éducative et administrative. Ce qui est le cas dans l'établissement actuel qui reste à taille humaine. Cet encadrement permet de mener des projets qui contribuent à la réussite des élèves dans leur scolarité, mais il n'est pas certain qu'il puisse se faire dans un établissement plus grand.

De plus, l'hypothèse d'une fermeture du lycée Diderot pose tout autant la question du devenir des formations dispensées comme celle des conditions d'accueil des élèves. Si le Rectorat validait un transfert des formations vers le lycée professionnel de la cité scolaire Follereau, les effectifs de cette dernière augmenteraient dans des proportions qui pourraient mettre en péril la qualité du suivi pédagogique et éducatif des élèves. De plus, des craintes apparaissent sur le déséquilibre engendré dans l'offre de formation globale entre les lycées de la cité scolaire Follereau, au détriment des filières générales et technologiques.

Dans un autre cas de figure, si le Rectorat validait un transfert partiel des formations

vers le lycée professionnel Jules Ferry de Delle, l'éloignement géographique risquerait de peser lourdement sur les orientations des familles et de mettre à mal l'offre globale des formations professionnelles dans le Territoire de Belfort. Lors de ces dernières années, les transferts de filières professionnelles entre différents lycées de notre région ont déjà confirmé la fermeture - à terme - de ces voies d'orientation.

Nous souhaiterions que la décision qui sera prise se fasse après une réflexion non pas seulement budgétaire mais prenne en compte les éléments que nous avons évoqués, pour l'intérêt des élèves.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Madame la présidente de région, nos respectueuses salutations.

Les représentants du personnel de la cité scolaire Follereau